

FONDATION DE LA CPG

*La Confédération Patronale Gabonaise, organisation interprofessionnelle d'employeurs, dont le siège social est à Libreville sis à l'immeuble des Frangipaniers, boîte postale 410, représentée par son Président, **Monsieur Henri-Claude OYIMA** dûment habilité aux présentes par son Conseil d'Administration en date du 4 février 2004, a décidé de créer une fondation dénommée « **FONDATION DE LA CPG** » régie par l'ordonnance N° 2/99 du 30 juillet 1999 fixant le régime des fondations en République gabonaise.*

La Fondation de la CPG a pour but de soutenir des actions de formations, de mécénat pour accompagner tout le mouvement économique, mais également permettre à la CPG d'étendre son action dans le tous les domaines de la société, susceptibles de contribuer au développement humain durable des hommes et des femmes du Gabon.

Au-delà de son rôle d'acteur économique, la CPG veut être encore plus présente sur le terrain de l'action sociale, en sa qualité de regroupement d'entreprises citoyennes, afin de concrétiser dans la société notre rôle d'entreprise citoyenne et que cet adjectif ne reste pas vide de sens.